OCTOPUS ROBOTS

Société Anonyme 29, rue Saint Pierre 49300 Cholet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2018



OCTOPUS ROBOTS

Société Anonyme 29, rue Saint Pierre 49300 Cholet

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de OCTOPUS ROBOTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCTOPUS ROBOTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCTOPUS ROBOTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le



contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société OCTOPUS ROBOTS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société OCTOPUS ROBOTS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux comptes YUMA AUDIT

Laurent HALFON

Bilan

Dráce	n+4	~~	F	

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	1 511 340	1 511 340		1 489 031
Concessions, brevets, droits similaires	50 259	1311 340	36 281	15 535
Fonds commercial	30 233	13 370	30 201	13 333
Autres immobilisations incorporelles	1 644		1 644	1 644
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	377 119	107 586	269 533	282 777
Autres immobilisations corporelles	69 368	21 632	47 736	57 645
Immobilisations en cours	13 450	21 002	13 450	3, 013
Avances et acomptes	13 130		13 130	
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	25 920		25 920	20 000
Prêts	25 520		25 520	20 000
Autres immobilisations financières	10 800		10 800	800
TOTAL (I)	2 059 899	1 654 536	405 363	1 867 431
	2 033 033	1 034 330	403 303	1007 431
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	159 953		159 953	
Marchandises	41 569	26 685	14 884	25 969
Avances et acomptes versés sur commandes	29 739		29 739	9 724
Clients et comptes rattachés	42 068		42 068	56 200
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	1 829		1 829	
. Personnel	2 700		2 700	200
. Organismes sociaux	737		737	
. Etat, impôts sur les bénéfices	434 593		434 593	219 702
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	121 891		121 891	285 786
. Autres	12 002	2 836	9 166	90 000
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	112 902		112 902	701 398
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	29 922		29 922	20 015
TOTAL (II)	989 905	29 521	960 384	1 408 994
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 049 805	1 684 057	1 365 748	3 276 424
TOTAL ACTII (V a V)	3 049 605	1 004 03/	1 303 /48	3 2/0 424



Bilan (suite)

·	Présenté en Euros	
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/07/2016 au 31/12/2017 (18 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 950 623 €uros)	950 623	882 972
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 724 745	1 852 600
Ecarts de réévaluation		1 001 000
Réserve légale	2 081	2 081
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 585	10 585
Report à nouveau	-480 311	-49 935
Résultat de l'exercice	-2 883 275	-430 376
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
·	224 447	2 257 025
TOTAL (I)	324 447	2 267 926
Produits des émissions de titres participatifs	207.700	
Avances conditionnées	397 500	300 000
TOTAL (II)	397 500	300 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	294 827	389 352
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	42 953	28 961
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 350	96 897
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	37 937	77 981
. Organismes sociaux	174 851	103 695
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	467	0
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 412	4 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 000	6 481
Autres dettes	1 004	224
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	643 800	708 498
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 365 748	3 276 424



Compte de résultat

	1			Présenté en Euros
	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			du 01/07/2016 au 31/12/2017 (18 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				56 200
Production vendue services				10 000
Chiffre d'affaires net				66 200
Production stockée			159 953	
Production immobilisée			69 064	1 070 840
Subventions d'exploitation reçues			23 296	13 319
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges			7 433	
Autres produits			14 354	1
Total des produits d'exploitation			274 100	1 150 360
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnemen	ts		231 324	251 309
Variation de stock matières premières et autres approvision	nnements			
Autres achats et charges externes			781 836	619 404
Impôts, taxes et versements assimilés			7 762	7 254
Salaires et traitements			618 373	586 738
Charges sociales			235 611	224 602
Dotations aux amortissements sur immobilisations			467 884	58 201
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			13 921	10 400
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			931	6 739
Total des charges d'exploitation			2 357 642	1 764 647
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 083 542	-614 288
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			882	904
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				33
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			882	937
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 839	9 208
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placemer	าเ		7.000	0.300
Total des charges financières			7 839	9 208
RESULTAT FINANCIER			-6 958	-8 271
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-2 090 500	-622 559



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/07/2016 au 31/12/2017 (18 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	146 479	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	146 479	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33	1 120
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 137	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 111 196	
Total des charges exceptionnelles	1 160 365	1 120
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 013 886	-1 120
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-221 111	-193 302
Total des produits	421 461	1 151 297
Total des charges	3 304 736	1 581 673
RESULTAT NET	-2 883 275	-430 376
Dont crédit-bail mobilier	15 221	5 571



Annexe des comptes annuels

S.A. OCTOPUS ROBOTS

29, rue Saint Pierre 49300 CHOLET N° SIRET : 341 727 014 00035

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2017 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 365 747,71 €uros.

Le résultat net comptable est une perte de 2 883 275 €uros.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Augmentation de capital en date du 19 avril 2018,
- Augmentation de capital en date du 23 août 2018.

Le détail de ces opérations est mentionné en page 13, au paragraphe "Capital social".

La société développe un produit complexe et innovant, qui requiert des spécificités techniques pointues dans un environnement de travail exigeant. Les coûts liés à ce développement ont été inscrits à l'actif du bilan pour un montant cumulé de 1 511 340 €uros.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les critères de réussite technique et commerciale du projet ne sont pas intégralement remplis. En conséquence, et en application du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, une provision de 1 111 196 €uros à été comptabilisée en charges exceptionnelles.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 et 2016-07, et en application des principes fondamentaux :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire de la société sur l'exercice s'explique par la nécessité d'engager des frais postérieurs à la mise en service du robot notamment pour s'assurer de la parfaite fiabilité de celui-ci.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2018 : l'encaissement attendu du CIR et du CICE 2018 pour 241 291 €uros ainsi que le remboursement d'un crédit de TVA pour 100 272 €uros devraient permettre à la société de couvrir ses besoins jusqu'en juillet 2019.

Afin de couvrir les besoins ultérieurs, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

- (i) Préparation d'une augmentation de capital en 2019, les capitaux levés devant permettre à la société de poursuivre le développement de ses activités jusqu'à l'atteinte d'une situation d'autofinancement,
- (ii) Poursuite d'une recherche d'investisseurs.

Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'action. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.



Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général.

Ainsi, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations, par nature décomposables, ont fait l'objet d'une décomposition lorsque les montants des différents composants apparaissent significatifs et/ou ont des durées d'utilisation distinctes de celles de la structure.

Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les critères suivants sont satisfaits :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) Intention de la société d'achever le projet,
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- (f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes annuels sur la ligne "immobilisations incorporelles".



Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Frais de recherche et développement	4 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Matériel industriel	3 à 7 ans
Installations et agencements divers	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	3 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute des actions propres est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute lui est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.



Situation fiscale

A la clôture de l'exercice, la société bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 221 111 €uros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté dans les comptes annuels pour un montant de 20 180 €uros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du sous-compte 6479000 "CICE".

L'incidence est neutre sur le plan fiscal car le CICE est non imposable.

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt telles que précisées dans l'article 244 quater C du CGI ont été appliquées. Le CICE de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de l'amélioration de la compétitivité.

Engagements de retraite

Ne représentant pas un montant significatif, les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche et développement

Frais de recherche et développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais de recherche et développement	1 511 340	1 511 340	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 542 338	20 905		1 563 243
Immobilisations corporelles	379 749	80 187		459 936
Immobilisations financières	20 800	30 000	14 080	36 720
TOTAL	1 942 887	131 092	14 080	2 059 899

Pour mémoire, les frais de recherche et développement activés pour un montant de 1 511 340 €uros comprennent la production immobilisée des exercices suivants :

- 1 070 840 €uros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 317 000 €uros pour l'exercice clos le 30 juin 2016,
- 123 500 €uros pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 129	1 489 189		1 525 318
Immobilisations corporelles	39 328	89 890		129 218
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	75 456	1 579 079		1 654 536

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut A un an		A plus d'un an
Actif immobilisé	10 800		10 800
Actif circulant et charges constatées d'avance	645 743	645 743	
TOTAL	656 543	645 743	10 800



Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	15 600	11 085			26 685
Comptes de tiers		2 836			2 836
Comptes financiers					
TOTAL	15 600	13 921			29 521

Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 104
Disponibilités	
TOTAL	9 104

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 765 944	0,50	882 972
Augmentation par émission de titres	60 000	0,50	30 000
Total après AGE du 19 avril 2018	1 825 944	0,50	912 972
Augmentation par émission de titres	75 302	0,50	37 651
Total après AGE du 23 août 2018	1 901 246	0,50	950 623
Titres en fin d'exercice	1 901 246	0,50	950 623

En date du 19 avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté la réalisation partielle de l'augmentation de capital décidée le 30 septembre 2015 d'un montant de 650 290 €uros, par la création de 60 000 actions de 0,50 €uro de valeur nominale unitaire (30 000 €uros), avec une prime d'émission d'un montant de 620 290 €uros.

En date du 23 août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté la réalisation partielle de l'augmentation de capital décidée le 6 décembre 2017 d'un montant de 500 005 €uros, par la création de 75 302 actions de 0,50 €uro de valeur nominale unitaire (37 651 €uros), avec une prime d'émission d'un montant de 462 354 €uros.

Les frais d'augmentation du capital, d'un montant de 210 499 €uros, ont été imputés sur le montant de la prime d'émission. Au 31 décembre 2018, le solde net de la prime d'émission s'élève ainsi à 2 724 744 €uros.

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	294 827	96 849	197 978	
Dettes financières diverses	42 953	42 953		
Fournisseurs	80 350	80 350		
Dettes fiscales et sociales	220 667	220 667		
Dettes sur immobilisations	4 000	4 000		
Autres dettes	1 004	1 004		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	643 800	445 822	197 978	

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	32 420
Dettes fiscales et sociales	65 224
Autres dettes	
TOTAL	97 645



AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Crédit-bail mobilier	57 230
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	57 230

Dettes garanties par des sûretés réelles et des cautions

Le compte courant souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le découvert bancaire autorisé s'élève à 10 000 €uros, est garanti par une caution solidaire de 32 500 €uros.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 31 314,89 €uros, est garanti par une caution donnée à hauteur de 30 % par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 213 645,66 €uros, est garanti par :

- Une caution donnée par BPIFRANCE FINANCEMENT à hauteur de 60 %,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 63 972,44 €uros,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 63 972,44 €uros,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 165 652,12 €uros.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 26 324,66 €uros, est garanti par une caution donnée à hauteur de 50 % par BPIFRANCE FINANCEMENT.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 23 541,49 €uros, est garanti par une caution donnée à hauteur de 50 % par BPIFRANCE FINANCEMENT.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires relatifs à la vérification des comptes annuels 2018 sont comptabilisés en charges pour 15 000 €uros H.T.



INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Tableaux financiers relatifs aux contrats de crédit-bail en cours

Redevances payées	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Cumul des exercices antérieurs			6 430	6 430
Montants de l'exercice			15 097	15 097
Sous-total			21 527	21 527

Redevances restant dues	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
A 1 an au plus			21 544	21 544
Entre 1 et 5 ans			29 874	29 874
A plus de 5 ans				
Sous-total			51 418	51 418

Valeur résiduelle	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
TOTAL			72 945	72 945

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine			70 696	70 696
Cumul des dotations antérieures			3 825	3 825
Dotations de l'exercice			9 641	9 641
Valeur nette comptable			<i>57 230</i>	<i>57 230</i>



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	737
Divers produits à recevoir	1 167
Subventions à recevoir	7 200
TOTAL	9 104

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	29 922
TOTAL	29 922

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four. fact. non parvenues	32 420
TOTAL	32 420

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. congés payés	30 765
Prov. RTT	7 172
Prov. charges sociales sur CP	13 380
Prov. charges sociales sur RTT	3 206
Autres charges sociales à payer	3 289
Taxe d'apprentissage	4 063
Formation continue	3 350
TOTAL	65 224

